CONCLUSION.

L'ETENDUE de ce Mémoire, & la diverſité des matières qu'on a été obligé de traiter & de diſcuter, exigent néceſſairement que l'on réſume le plus ſommairement qu'il ſera poſſible ce qui en réſulte.

Les nuages qui ont été élevés ſur les droits de propriété que la France a eus de toute ancienneté, tant ſur l'Acadie que ſur les provinces limitrophes, la côte des Etchemins, la Baye-Françoiſe, la Gaſpeſie, & toute la rive méridionale du fleuve Saint-Laurent, ont mis dans la néceſſité de débrouiller une matiére obſcurcie par des préjugés étrangers, de remonter à l'origine des établiſſemens des deux nations en Amérique, & de puiſer dans les titres primordiaux, & dans les ſources les plus pures de l'hiſtoire, la connoiſſance de leurs premiers droits ſur les pays qu'elles poſsèdent dans cette partie du monde.

Tout